

SEMONS |

La Grange Bellevue inaugurée



Un vin d'honneur a clos cette très conviviale manifestation.

À l'origine, une grange à foin en pisé, dépendance du château Anselme, qu'en 2003, la commune décide d'acquérir, sans autre projet que d'investir dans un bâtiment contigu à la mairie. Lorsque, en 2013, sous le mandat de Jacqueline Antonioli, les travaux de mise en accessibilité de la maison commune ont été engagés et qu'il a fallu libérer de la place, il fut décidé de restaurer cette grange pour la transformer en local technique et en entrepôt du matériel du comité des fêtes.

Complètement rasé et reconstruit à l'identique

Malgré l'étude de faisabilité, l'édifice ne supporta pas les travaux et une partie s'effondra sans faire de victimes. Une aubaine, en quelque sorte, puisque les assurances imposèrent qu'il soit complètement rasé et reconstruit à l'identique, mais pas en pisé. C'est ce qui a permis qu'il puisse devenir ce qu'il est aujourd'hui : une salle des fêtes et de réunion, de plain-pied, dédiée aux manifestations des associations de la commune. Comme il fallait qu'elle ait un nom, la munici-

palité a fait appel à l'imagination de ses concitoyens qui ont abondé de propositions : c'est ainsi que, samedi, la "Grange Bellevue" a été officiellement inaugurée. En présence de Jean-Pierre Barbier, président du Département, Claire Debost, conseillère départementale, Michel Savin, sénateur, Monique Limon, députée, de nombreux maires des communes avoisinantes, Jean-Paul Tournier Fillon, premier magistrat, a solennellement coupé le ruban tricolore devant une foule de Semoniots ravie de pouvoir désormais disposer d'un espace neuf, clair et bien pensé pour s'y réunir et y pratiquer leurs activités de loisir.

Ce projet, réalisé en autofinancement pour la part communale, a pu voir le jour grâce la participation du Département, à une dotation d'État d'équipement des territoires ruraux (DETR), et à une subvention sénatoriale (sur la réserve parlementaire) et au fonds de compensation de la TVA. Ce ne sont, au final, que 113 000 € qui sont restés à la charge de la commune sur un montant de 255 000 €.